

PROCES-VERBAL DE SEANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2018 DE LA COMMUNE DE LE LANDREAU

Nombre de Membres :

- en exercice 23
- présents 18
- pouvoirs 2
- votants 20

L'an deux mille dix-huit, le dix décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre BERTIN, Maire.

Date d'affichage :

Date de Convocation : 6 décembre 2018

Présents : BERTIN Pierre – MABIT Stéphane – JUSSIAUME Marie-Thérèse – RICHARD Christophe – TEIGNE Myriam – DE VILLARTAY Yann – MAINGUY Jean-Luc – COUILLAUD Jeannine – ANTIER Richard – LEMETAYER David – GOHAUD Nathalie – LE GALL Nathalie – SAVARY Stéphanie – LAUMONIER Henri – PELLERIN Jean-Pierre – SAUVETRE Patricia – MOTTE CAILLET Marie-Laure – RENAUDINEAU Christian.

Absents ayant donné procuration : BUREAU Philippe donne procuration à TEIGNE Myriam et BONNEAU Sabrina donne procuration à DE VILLARTAY Yann.

Absents excusés : PAQUET Jocelyne – FLEURANCE Stéphane – GUERIN-GOULARD Marlise.

Sont nommés secrétaires : GOHAUD Nathalie – DESHAYES Xavier.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2018

Monsieur LAUMONIER revient sur une inscription budgétaire inscrite dans la décision modificative du 12 novembre dernier. Il constate une augmentation de 17% des crédits liés à la Taxe d'Habitation.

Madame BERTIN, agent comptable de la Collectivité, rappelle que cette inscription correspondait au rétablissement d'une erreur d'imputation concernant la compensation par l'Etat de la suppression progressive de la Taxe d'Habitation.

Le procès-verbal de la séance du 12 novembre 2018 est approuvé par 17 voix pour et 3 abstentions.

Monsieur ANTIER rejoint la séance à 19h05.

BILAN ET PROSPECTIVE BUDGETAIRES PRESENTES PAR LE TRESORIER

Monsieur LOYER, Responsable de la Trésorerie du Loroux-Bottereau, à laquelle est rattachée la Commune, présente le bilan financier de la Collectivité, puis une prospective établie sur la base des prévisions d'investissement de la Municipalité sur les 3 ans à venir.

Le Trésorier rappelle les différents rôles que la Trésorerie et lui-même peuvent jouer auprès de leurs Communes de rattachement.

Au terme de cette présentation, Monsieur LE MAIRE prend la parole pour faire une synthèse des 4ans et demi de gestion financière qui viennent de s'écouler pour la nouvelle Municipalité.

Il souligne une Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) en baisse, compensée, mais en partie seulement, par les dispositifs de péréquation, de solidarité. Il avance, en contrepartie, une gestion responsable et maîtrisée des dépenses qui permet une évolution positive de la Capacité d'Autofinancement Courant (CAF) nette. Monsieur LE MAIRE pointe également une baisse importante de la dette communale, qui n'empêche pas, en parallèle, une forte augmentation du patrimoine de la Collectivité, liée à des investissements soutenus, de l'ordre d'un million d'euros

par an depuis 2014 : accueil périscolaire, restaurant municipal, restructuration de la rue des Sports, lotissement des Jardins de la Loire, ZAC du Champ des Oiseaux, agrandissement du cimetière, city stade, Maison des sports, parking et préau de l'école publique, auxquels il faut ajouter les achats immobiliers : atelier-relais Bossardière, Bâtiment de la Gauterie pour les associations, pharmacie, ancien pôle médical ; tout cela, sans augmentation de la fiscalité précise LE MAIRE.

Il attire cependant l'attention sur certains points de vigilance concernant les incertitudes quant à la compensation intégrale de la suppression de la taxe d'habitation, quant au caractère très aléatoire des subventions d'équipements, quant à la réforme annoncée de la fonction publique pouvant entraîner une augmentation des effectifs, des rémunérations.

Il termine son propos en dressant un rapide tableau des perspectives financières de la Commune. Il convient, à ses yeux, d'adopter une stratégie d'investissement garante d'un avenir collectif, prenant en compte l'augmentation de la population. Il faut accompagner le développement de la Commune tout en s'appuyant financièrement sur des investissements qui génèrent des recettes et s'autofinancent en grande partie.

Madame MOTTE-CAILLET rejoint la séance à 19h39.

Monsieur LE TRESORIER souligne l'importance du suivi et de la maîtrise des deux ratios que sont la CAF nette et le fonds de roulement.

Monsieur LE MAIRE précise que si le fonds de roulement baissait, il faudrait faire appel à l'emprunt. C'est un indicateur à surveiller, surtout en fin d'année. Il fait le lien entre ce fonds de roulement et le caractère relatif des subventions d'investissement à venir.

Monsieur LE MAIRE ajoute enfin que ces documents de bilan et de prospective seront transmis aux élus.

Monsieur RENAUDINEAU souhaite souligner la difficulté à réagir à ces projections, les documents correspondants n'étant pas transmis à l'avance. Il estime par ailleurs que la fiabilité de la prospective dépendra des investissements futurs.

Monsieur LE MAIRE rappelle que cette prospective tient justement compte des investissements futurs projetés par la Municipalité. C'est le but de l'exercice.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019

Madame TEIGNE, Adjointe aux Finances, commente aux élus le rapport qui a été établi pour servir de support au débat sur les orientations budgétaires de la Commune pour 2019 et les exercices suivants.

Ce rapport est annexé à la présente délibération, dans son intégralité.

Concernant le programme d'investissements pour les années à venir, LE MAIRE commente le projet d'acquisition de terrains pour favoriser la prévention des inondations touchant le village de Bas-Briacé, dans sa partie sud. Il précise que cette acquisition est encore aléatoire, la Commune ne sachant pas si la police de l'eau acceptera l'aménagement d'un bassin d'expansion des eaux à l'endroit pressenti.

Madame MOTTE-CAILLET attire l'attention sur le coût prévisionnel du futur pôle santé tel qu'il est inscrit au DOB. Il est annoncé 1 700 000 € alors qu'il était plutôt question de 1 300 000 € jusque-là.

Madame TEIGNE répond qu'il s'agit du montant prévisionnel TTC de l'opération.

Madame SAUVETRE demande à obtenir une présentation du bilan financier global de ce projet. Elle estime que le besoin de soins est couvert aujourd'hui et que le pôle santé sera une double charge financière pour les Landréens. Il est important que les citoyens sachent comment s'équilibre financièrement l'opération.

Madame TEIGNE répond que le besoin des Landréens, en termes de santé, ne sera pas couvert si on ne sauve pas la pharmacie et c'était le but premier de ce projet.

Madame SAUVETRE réitère sa demande de bilan financier global de l'opération.

Monsieur LE MAIRE estime que le citoyen attend également qu'on lui offre des services de qualité.

Madame SAUVETRE demande simplement à avoir une démonstration de l'équilibre financier de l'opération.

Monsieur LE MAIRE répond que cette opération ne coûtera, à terme, pas un sou à la Commune.

Madame SAUVETRE ne demande qu'à en avoir la démonstration.

Madame MOTTE-CAILLET s'interroge sur la possibilité d'obtenir les subventions envisagées alors qu'un équipement de même objet a été récemment construit et subventionné.

Monsieur MABIT répond que la demande de subvention reposera d'abord sur l'urgence à sauver la pharmacie.

Madame MOTTE-CAILLET intègre ce raisonnement pour la pharmacie, mais qu'en est-il pour le reste de l'opération.

Monsieur LE MAIRE répond que la principale intention de la Municipalité était d'anticiper les besoins de la population et pas d'assurer à tout prix l'équilibre financier de l'opération. Le nouveau pôle aura le mérite d'intégrer toutes les professions candidates (dentiste, médecins mais aussi kinés-ostéopathe). Le pôle actuel ne peut pas accueillir de nouveau praticien. La pharmacie était en danger. Il fallait la soutenir. Le regroupement des praticiens et officine sur un même site donnera une dynamique à l'offre de soins sur la Commune.

Madame SAUVETRE estime que les professions de santé sont déjà regroupées.

Monsieur LE MAIRE insiste sur le fait que le site actuel est saturé. Il rappelle également que la plupart des futurs locaux seront productifs de revenus, loyers.

Madame SAUVETRE s'interroge justement sur le niveau des loyers inscrits en recettes du DOB.

Madame TEIGNE précise qu'il s'agit des loyers actuels qui seront augmentés des loyers des nouveaux locaux.

Madame SAUVETRE demande où en est l'aménagement du centre-bourg du Landreau dont la réalisation est prévue en 2022.

Madame TEIGNE répond que les études démarrent actuellement.

Monsieur MABIT ajoute qu'il s'agit d'un jeu de taquins : il faut bien sûr attendre que la pharmacie rejoigne ses futurs locaux avant de commencer le réaménagement de l'îlot du centre-bourg.

Madame MOTTE-CAILLET demande quels ont été les taux d'intérêts envisagés pour le calcul des annualités des futurs emprunts.

Madame TEIGNE précise que ce sont les taux actuels qui ont été utilisés.

Madame COUILLAUD estime que ces taux ne devraient pas remonter brutalement.

Monsieur LE MAIRE n'a pas de certitude en la matière.

Madame BONNEAU quitte la séance à 20h05.

Monsieur MABIT souhaite rappeler, en quelques points, les enjeux du projet.

Il rappelle, tout d'abord, l'origine du projet : sauver la pharmacie qui était menacée d'extinction hier et qui est menacée de fermeture aujourd'hui (normes de l'Autorité Régionale de Santé – ARS).

Il évoque ensuite la dynamique qui s'est mise en place avec l'ensemble des praticiens qui ont accepté de travailler, avec l'architecte, sur un projet commun. Monsieur MABIT insiste, à ce niveau, sur la qualité du projet élaboré par l'architecte, respectueux du site environnant.

Il envisage, par la suite, le déménagement devenu nécessaire de la manifestation annuelle « Muses en Troc ». La Municipalité a souhaité conserver cette manifestation sur son territoire et a proposé des sites qui pourraient convenir à Muses en Troc mais également à d'autres manifestations de plein air.

Madame SAUVETRE demande quels sont ces sites.

Monsieur MABIT évoque le pré de la cure, la carrière du clos des Barres.

Madame MOTTE-CAILLET se demande si ce déménagement est faisable concrètement.

Madame SAUVETRE estime que c'est important que la concertation se fasse entre Commune et Amicale.

Monsieur PELLERIN tient, pour sa part, à ce que la Municipalité soit vigilante aux démarches actuelles de l'Amicale qui recherche des terrains privés pour implanter sa manifestation.

Monsieur LE MAIRE précise que c'est Muses en Troc qui a proposé le site de la Carrière. La Commune ne fera pas de travaux sur des terrains privés.

Monsieur RICHARD ajoute que le site de la Gauterie, plaine de jeu, a également été proposé.

Monsieur MABIT aborde enfin la question du devenir des locaux du pôle médical actuel. Il évoque la piste des logements sociaux qui a été lancée, en lien avec le bailleur social « VILOGIA », également promoteur de l'opération de l'époque « pôle médical et d'habitation ».

Monsieur BUREAU quitte la séance à 20h13.

Monsieur DE VILLARTAY souhaite, de son côté, intervenir sur la construction du nouveau bâtiment. Il souligne le travail de concertation engagé entre la Municipalité, l'ensemble des praticiens intéressés et l'agence d'architecte. Au cours des réunions de travail successives, un projet commun a été arrêté. Monsieur DE VILLARTAY souhaite que cette concertation continue lors de la phase de réalisation des travaux, d'autant plus qu'elle va s'achever lors du prochain mandat. Il en appelle aux conseillers intéressés pour la participation au groupe de travail qui planchera sur la suite de l'étude et le suivi de la construction.

Il laisse la parole au représentant de l'équipe de maîtrise d'œuvre, Monsieur MAINCHAIN, qui présente l'esquisse du projet dans le détail.

Madame MOTTE-CAILLET s'étonne qu'il n'y ait toujours que deux cabinets de médecins prévus.

Monsieur DE VILLARTAY signale qu'un bureau supplémentaire sera disponible au rez-de-chaussée.

Madame SAUVETRE s'interroge sur les circulations à l'étage, entre secteurs « dentistes » et secteur « médecins ».

Monsieur MAINCHAIN explique que la porte séparatrice entre les deux secteurs est rendue obligatoire pour des raisons de sécurité incendie. Cet agencement évite l'obligation de créer un second escalier pour desservir l'étage concerné.

Madame MOTTE-CAILLET demande s'il a été envisagé d'installer des panneaux photovoltaïques sur le toit du bâtiment.

Monsieur DE VILLARTAY répond que c'est en réflexion.

Monsieur MAINCHAIN précise que l'étude énergétique ne va démarrer qu'après la validation de l'esquisse. Les bureaux d'études vont voir si un tel dispositif pourrait permettre une auto-consommation de l'énergie produite.

Madame MOTTE-CAILLET demande si la hauteur du bâtiment sera bien conforme au PLU (Plan Local d'Urbanisme), soit 7 mètres.

Monsieur MAINCHAIN répond par l'affirmative : 7 mètres à l'égout côté rue.

Madame MOTTE-CAILLET demande s'il y aura un bardage bois.

Monsieur MAINCHAIN répond que ce n'est pas encore arrêté. L'agence a fait une projection graphique avec un bardage tôle, à titre d'illustration. Si on intègre du bois, il faudra prévoir du bois pré-grisé afin de maîtriser son évolution dans le temps.

Monsieur PELLERIN s'étonne que le Département donne son autorisation pour un stationnement en épis devant la pharmacie avec un recul direct sur la voie dont ils ont la gestion.

Monsieur LE MAIRE précise que l'agencement de faire en sorte que les usagers de la pharmacie ne traversent pas la voie.

Monsieur MAINCHAIN précise que ce seront des arrêts minutes qui seront aménagés à cet endroit.

Monsieur RENAUDINEAU s'interroge sur le cheminement des piétons.

Monsieur LE MAIRE répond que l'étude de l'agence paysagiste GAROS, relative à l'aménagement de la rue de la Loire, a prévu un cheminement piétons sur l'autre rive de la voie, ce qui permet d'être plus libre côté pôle santé.

Monsieur RENAUDINEAU demande si le toit sera en tuiles.

Monsieur MAINCHAIN répond par la négative car, techniquement, l'installation d'un toit tuiles nécessiterait de monter la construction beaucoup plus haut, ce qui engendrerait des nuisances plus importantes pour le voisin. C'est un terrasson (toit à faible pente) en zinc qui est envisagé. Ce toit ne sera pas visible du sol.

Monsieur RENAUDINEAU évoque également les aspects acoustiques du projet. Le besoin de confidentialité est particulièrement important pour les praticiens.

Monsieur MAICHAIN rappelle que l'équipe de maîtrise d'oeuvre inclut un acousticien qui va travailler sur ces problématiques et définir la norme à respecter.

Monsieur MABIT précise que les praticiens ont fortement insisté sur ce point qui avait posé problème dans les locaux de l'actuel pôle médical.

Monsieur LE MAIRE demande à Monsieur MAINCHAIN s'il peut préciser les prochaines échéances du projet. Monsieur MAINCHAIN rappelle que c'est la septième esquisse présentée qui a été validée. Il faut maintenant passer à l'avant-projet sommaire.

Monsieur LE MAIRE demande à quelle période interviendrait le dépôt de permis de construire.

Monsieur MAINCHAIN évoque un dépôt en mars pour un appel d'offres en mai-juin.

Monsieur LAUMONIER demande confirmation que le bâtiment serait opérationnel en juin 2020.

Monsieur MAINCHAIN confirme, si tant est que l'appel d'offres soit fructueux, car des exemples récents montrent que ce n'est pas toujours le cas.

Madame MOTTE-CAILLET constate qu'il y a effectivement moins d'entreprises aujourd'hui, beaucoup ayant fait faillite.

Monsieur LE MAIRE, sur le sujet, expose les propositions de l'association des Maires de Loire-Atlantique qui vont vers le paiement d'un acompte de 30% aux artisans dès la commande. Cela constitue néanmoins un risque pour les Collectivités. Est évoquée également la possibilité de clauses contractuelles favorables à l'insertion des apprentis au sein des entreprises de travaux publics.

Monsieur MAINCHAIN pense que la dématérialisation obligatoire des marchés publics au 1^{er} octobre a également empêché pas mal d'entreprises qui n'ont pas encore basculé dans ce dispositif.

Il précise, par ailleurs, que la réglementation des marchés publics permet d'ores et déjà aux acheteurs publics d'accorder des avances forfaitaires de 30% aux entrepreneurs.

Monsieur LE MAIRE estime par ailleurs que les Collectivités doivent payer rapidement les entreprises qui effectuent un bon travail. Il évoque deux maçons reconnus qui viennent de déposer le bilan.

Madame SAUVETRE aborde le cas des kinés qui sont propriétaires de leurs locaux actuellement. Qu'en sera-t-il dans le nouveau pôle ?

Monsieur LE MAIRE répond que le sujet reste ouvert : achat ou location.

Madame SAUVETRE demande ce que vont devenir leurs locaux actuels.

Monsieur LE MAIRE précise que les kinés-ostéopathe disposent de 100 m² bien situés en centre-bourg. Comme la Commune, ils devraient trouver une solution de reprise.

A l'issue des discussions, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du rapport qui lui a été présenté
- **PREND ACTE** de la tenue du débat qu'a suscité ce rapport.

DEMANDES DE SUBVENTIONS A L'ETAT

Madame TEIGNE, Adjointe aux Finances, informe le Conseil de la possibilité de solliciter de l'Etat des subventions dans le cadre des enveloppes annuelles DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) et DSIL (Dotation de Soutien de l'Investissement Local).

Pour l'année 2019, l'Adjointe propose de solliciter des aides au titre de ces deux dispositifs pour le même projet, la construction d'un pôle Santé qui présente les caractéristiques suivantes :

- Budget prévisionnel (au niveau de l'esquisse) de 1 406 020 € HT pour la construction du nouveau bâtiment (études et construction)
- Date de livraison envisagée : 1^{er} semestre 2020

Pour la DETR, le projet s'inscrit dans la thématique « Attractivité du Territoire » soutenue par l'Etat qui comprend les projets tendant au renforcement et au maintien de l'accès aux soins. L'aide maximale octroyée est de 35% sur un montant plafonné à 350 000 €.

Pour la DSIL, le projet s'inscrit dans la thématique « favoriser l'accessibilité des services publics et des soins à la population » concernant les Collectivités inscrites dans un contrat de Ruralité, ce qui est le cas du Landreau via la Communauté de Communes Sèvre et Loire (CCSL). Le montant de l'aide est déterminé par le Préfet en fonction de l'enveloppe globale allouée par l'Etat et du nombre de projets présentés par les Collectivités.

Madame TEIGNE informe le Conseil que la Préfecture invite les Collectivités faisant partie d'un territoire ayant signé un contrat de ruralité avec l'Etat, à faire transiter leurs demandes de subventions DETR/DSIL par l'autorité territoriale référente (CCSL) via une « fiche d'appel à manifestation d'intérêt (AMI) » qui permettra à l'État d'identifier les projets pour 2019, de nourrir le dialogue avec les collectivités sur leurs projets, et d'apporter une première réponse sur l'intérêt de l'opération ainsi que sur le dépôt de la demande de subvention.

Ceci étant considéré, Madame TEIGNE propose au Conseil d'approuver cette demande de subvention.

Monsieur RENAUDINEAU estime que la Commune risque fort de ne pas obtenir un nouveau financement de l'Etat sur un projet de même nature que celui qui a été financé en 2013-2014. L'arbitrage de la Communauté de Communes Sèvre et Loire (CCSL) risque d'être défavorable.

Madame TEIGNE rappelle que la CCSL n'est pas décideur sur ce sujet mais simplement collecteur d'informations pour l'Etat.

Monsieur LAUMONIER demande à voir également. Cela fait seulement 5 ans que le pôle médical a été construit.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour, 2 contre et 3 abstentions,

- **APPROUVE** la demande de subvention maximale à l'Etat au titre des fonds DETR et DSIL pour la construction du futur pôle Santé, telle que présentée dans le corps de la délibération
- **DONNE DELEGATION** au Maire pour formuler cette demande auprès des autorités compétentes.

COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES **MODIFICATION COMPOSITION**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que, par délibération du 12 novembre dernier, l'Assemblée a désigné ses représentants pour intégrer la toute nouvelle commission de contrôle des listes électorales instituée par une loi du 1^{er} août 2016.

Il invite le Conseil à renouveler son vote car il s'avère que Maire et Adjointes ne peuvent faire partie de cette commission.

Il propose donc d'approuver la nouvelle composition suivante :

. Liste majoritaire :

Jean-Luc MAINGUY
Jeannine COUILLAUD
Sabrina BONNEAU

. Liste d'opposition :

Jean-Pierre PELLERIN
Patricia SAUVETRE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DESIGNE** les conseillers précités membres de la commission de contrôle des opérations électorales

CONVENTION AVEC LA TRESORERIE POUR LE PAIEMENT EN LIGNE

Madame TEIGNE fait part au Conseil du projet de convention que la Trésorerie a soumis à la Commune.

Il s'agit d'une convention dite « PAYFIP » par laquelle les parties s'engagent à mettre en œuvre les mesures permettant à l'utilisateur de payer en ligne les services publics communaux qu'il utilise, par carte bancaire ou prélèvement unique.

La Commune s'engage principalement à paramétrer site internet et format de facturation conformément aux exigences de fonctionnement du dispositif. La mise en place de ce nouveau service aux usagers est gratuite.

Monsieur MAINGUY demande si le paiement en ligne deviendra obligatoire.

Madame TEIGNE répond que ce ne sera qu'une possibilité de paiement parmi les autres déjà existantes.

Monsieur MAINGUY trouve cela préférable car les personnes âgées ont du mal à s'adapter à ces nouveaux dispositifs.

Monsieur LE TRESORIER précise que, dans le cadre de cette convention PAYFIP, le paiement sera gratuit, ce qui n'est pas le cas lors des paiements actuels par carte bancaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les termes de la convention dite « PAYFIP »
- **DONNE DELEGATION** au Maire pour la signer.

CONVENTION POUR UN ACCUEIL OCCASIONNEL « PETITE ENFANCE »

Monsieur RICHARD, Adjoint à l'Enfance-Jeunesse, rappelle au Conseil que la Commune entretenait un partenariat avec l'association Lorousaine « PLURI'L » depuis 2010 afin que les familles Landréennes puissent bénéficier du service d'accueil occasionnel des enfants de 0 à 3 ans proposé par cet organisme. Ce service bénéficie à une petite vingtaine d'enfants actuellement.

Monsieur RICHARD précise que, par délibération du 19 mars dernier, le Conseil avait validé le renouvellement de ce partenariat, pour un volume horaire annuel maximal de 2500 h dédié à l'accueil des enfants Landréens et une participation horaire du Landreau de 4,98 €.

L'Adjoint rappelle que l'association PLURI'L a été dissoute récemment et que la plupart des services assumés par cet organisme ont été repris par la Commune du LOROUX-BOTTEREAU qui accepte de reconduire le partenariat dans les mêmes termes :

- Volume horaire annuel maximal pour les enfants Landréens : 2 500 h
- Volume horaire annuel maximal par enfant Landréen : 200 h
- Participation horaire de la Commune : 4,98 € pour 2018, révisable annuellement
- Durée de la convention : 4 mois à partir du 1^{er} septembre 2018 puis 1 an, renouvelable 2 fois, sauf dénonciation par les parties au plus tard 6 mois avant la date d'échéance.

Monsieur RICHARD demande donc au Conseil de bien vouloir approuver la nouvelle convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les termes de la convention proposée par la Commune du LOROUX-BOTTEREAU et tendant à l'accueil occasionnel des petits Landréens âgés de 0 à 3 ans
- **DONNE DELEGATION** au Maire pour signer ladite convention

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL

- . Décision n° DC2018-61 portant attribution du marché pour la rénovation de la couverture et du bardage de la Maison des Sports à l'entreprise COBAPLIS de VALLET pour un prix de 48 114,37 € HT.
- . Décisions n° DC2018-40 à 2018-60, 2018-62 et 63 portant renonciation au Droit de Préemption Urbain.

Concernant le marché attribué à COBAPLIS, Monsieur LE MAIRE précise que ces travaux sont réalisés dans le cadre du dispositif de financement « TECPV » coordonné par le Pays du Vignoble Nantais. Monsieur LE MAIRE sera attentif à ce que les fonds ne soient pas bloqués par des Collectivités ne réalisant finalement pas les travaux annoncés. Il appellera le Pays pour avoir une mise à jour des projets réalisés.

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

Commission Culture

Madame JUSSIAUME informe le Conseil que la Commune pourra disposer des services de deux jeunes en service civique, à partir du 9 janvier prochain. Ceux-ci aideront les intéressés à se familiariser avec les outils numériques. Ces séances se tiendront tous les 15 jours à la Bibliothèque.

L'Adjointe fait un rapide bilan sur le mois du film documentaire qui s'est tenu à la Bibliothèque. La conférence gesticulée a connu un bon succès, ce qui n'est pas le cas du film qui traitait de la réinsertion par le sport.

L'audience était très faible, et ceci malgré l'intérêt du documentaire et la présence de la réalisatrice, précise Madame COUILLAUD qui a assisté à la projection.

Madame JUSSIAUME évoque la tenue d'un autre spectacle : « 3 sardines sur un banc ».

Madame COUILLAUD a apprécié cette animation originale qui a attiré pas mal de monde.

Enfin, Madame JUSSIAUME informe que le dispositif de la « grainothèque » a été présenté aux Aînés qui vont pouvoir participer.

Commission Affaires Sociales

Madame JUSSIAUME informe les conseillers que les colis de Noël sont disponibles pour la distribution aux Aînés. Les listes de distribution sont établies.

Commissions Enfance-Jeunesse/Affaires Scolaires

Monsieur RICHARD informe le Conseil que la prochaine réunion de la commission aura lieu le 17 décembre prochain.

Le 20 décembre, se tiendra le comité de suivi de la restauration scolaire, en présence pour la première fois des représentants de la Chapelle-Heulin.

Commission Urbanisme

Monsieur MABIT annonce la prochaine commission d'Urbanisme qui aura lieu le 20 décembre à 19 heures. Il sera question du bilan de l'opération « BIMBY » (« Build In My BacYard ») et de l'orientation d'aménagement de la Robine.

Monsieur LAUMONIER s'étonne de voir la société « BâtiNantes » s'intéresser à cette opération.

Monsieur MABIT rappelle que l'un des gérants de « BâtiNantes » faisait partie de la société « IFI » qui a aménagé les « Hauts de la Choletterie ».

Monsieur LE MAIRE demande à la commission d'être vigilante à la largeur de la voie de desserte de ce futur quartier d'habitation.

La commission se penchera enfin sur le projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) élaboré au niveau de la CCSL

Commission Vie Associative

Madame TEIGNE évoque les sujets en cours comme les pourparlers avec Muses en Troc pour le choix et l'aménagement du futur site d'implantation de la manifestation ; la convention d'occupation du terrain de football par l'équipe de rugby féminine du pôle de formation de Briacé ; la mise en place des illuminations de Noël ; la rénovation de la Maison des Sports (bar, club-house de la Gauterie) ; le marché de Noël organisé par le Comité des Fêtes qui s'est très bien déroulé.

Madame SAVARY demande à Madame TEIGNE si elle peut communiquer le planning des permanences pour la réception des demandes de subventions 2019.

Madame TEIGNE diffusera le planning, mais les associations seront reçues le 15 décembre en Mairie, par 3 équipes de conseillers.

Monsieur LE MAIRE souhaite de joyeuses fêtes à tout le monde. Il rappelle que la cérémonie des vœux à la population se tiendra le 5 janvier à 17 heures à la salle des Nouëlles.

Monsieur LE MAIRE souhaite également exprimer son soutien au mouvement des « Gilets jaunes ». Il estime que, quand on travaille, on a droit à une vie décente, à pouvoir se nourrir et se loger. L'amélioration passera par le rétablissement d'un bon équilibre « Administration/Elus » sur le territoire. La situation actuelle découle de la faillite du Président MACRON et de la Haute Administration.

Monsieur LE MAIRE se dit prêt à porter les doléances des citoyens.

Madame SAUVETRE demande si un cahier des doléances est mis à disposition du public.

Monsieur LE MAIRE se dit prêt à recevoir ces doléances, quelle que soit leurs formes. Il estime que ceux qu'on entend aujourd'hui ne sont pas encore ceux qui sont le plus à plaindre.

Madame MOTTE-CAILLET partage ce constat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.